

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2024/ 199

Occupation du domaine public,
Rue barrée,

Du mardi 30 Avril 2024,
Au jeudi 02 Mai 2024,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux de dépannage sur réseau électrique, par l'entreprise ENEDIS, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public et de barrer la Rue du Clos du Chapitre.

ARRÊTONS

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise ENEDIS, au droit du 3 Rue du Clos du Chapitre, du mardi 30 Avril 2024 au jeudi 02 Mai 2024.

Article 2 : L'entreprise ENEDIS est autorisée à barrer la Rue du Clos du Chapitre, entre l'Avenue du Général de Gaulle et Chaussée Brunehaut, du mardi 30 Avril 2024 au jeudi 02 Mai 2024.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise ENEDIS, pour la protection des passants et des usagers de la route.

Article 5 : Les barrières de rue barrées seront mises en place par l'entreprise.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

19 AVR. 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation
Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

